

danger, du fait des pluies. Ce n'était pas le cas pour la récolte, les quelques dernières années et une amélioration de qualité devant certainement avoir pour résultat un accroissement de la demande dans tous les pays. Des statistiques qui viennent d'être reçues au sujet des récoltes pour les cinq dernières années sortant passantes. Pendant la dernière saison 1907-1908, les exportations totales de blé de Grèce s'élevèrent à 144,441 tonnes, soit la plus forte quantité exportée au cours des cinq dernières années. On estime que, sur la récolte actuelle, à part la quantité détenue et fixée en nature cette année, les exportations seront équivalentes à 135,000 tonnes, chiffre beaucoup moindre que celui de la saison dernière.

La situation statistique est forte et de cabotages récents en Grèce, continuent à signaler un marché très ferme.

LES RECOLTES DE GRAIN DE L'UNIVERS

Comme d'habitude, la Parliam. d'out, le Ministère de l'Agriculture et Hongrie a publié son estimation préliminaire des récoltes de grain de l'univers, estimation basée en ce qui concerne les pays étrangers, sur les rapports consulaires austro-hongrois, et en ce qui concerne l'Autriche-Hongrie, sur les rapports officiels du gouvernement.

Le Ministère, en premier lieu, révisant les estimations publiées il y a un an, a réduit les chiffres à nos jours de 2 millions quatre millions de quinters pour le blé, cinq millions de quinters pour l'orge, et quatre millions de quinters pour le maïs, mais en augmentant le rendement total de 25 à environ dix millions et celui de l'avoine d'environ cinq millions de quinters.

La récolte totale de l'univers, blé, seigle, orge, avoine et maïs, est d'environ 3,150,000,000 de centals métriques, soit de 1,644,358,000 de quinters, contre les chiffres suivants révisés de l'année dernière, 3,050,000,000 de centals métriques, ou 1,583,900,000 de quinters. La récolte du blé à l'estimation de 389,000,000 de quinters, est en chiffres ronds de 4,000,000 de quinters au-dessous de celle de l'année dernière et le seigle est en diminution de 150,000 de quinters. D'autre part, l'orge est supposée fournir une augmentation par rapport à l'année dernière, de 11,500,000 quinters, l'avoine une augmentation de 365,000 quinters, et le maïs une augmentation de 31,000,000 de quinters. Les pays qui doivent importer du blé sont jugés produire 243,500,000 de centals métriques contre 260,500,000 cette année; les pays qui, en règle générale, ont un surplus pour l'exportation, sont estimés produire cette an-

née 602,000,000 de centals métriques, contre 589,000,000 l'année dernière. C'est-à-dire que les pays importateurs auront probablement une récolte de blé inférieure d'environ 17,000,000 de centals métriques à celle d'il y a un an, tandis que les pays exportateurs peuvent fournir 11,000,000 de centals métriques de plus qu'en 1907, de sorte que le déficit net s'élèvera à environ 3,000,000 de centals métriques, soit 1,500,000 quinters en ce qui concerne la récolte de blé de l'univers.

Dans le tableau suivant, les totaux des récoltes diverses sont fournis, les chiffres pour l'année dernière étant révisés suivant les dernières données fournies, ces totaux étant donnés en quinters anglais.

	Qrs.	Qrs.
	1908	1907
Blé	389,045	391,911
Seigle	182,004	197,349
Orge	188,732	177,122
Avoine	435,905	400,434
Maïs	447,672	416,663
Totaux	1,644,358	1,583,749

Le tableau suivant indique la production et le déficit en blé des pays importateurs, les totaux exprimés en quinters pour l'année actuelle, en comparaison avec l'estimation pour l'année dernière:

Pays importateurs :	Production.		Déficit.	
	1908	1907	1908	1907
Grande Bretagne	6 580	7 360	27 140	25 210
France	40 250	46 780	5 750	1 750
Allemagne	17 020	16 010	11 270	12 190
Australie	7 010	6 490	5 900	6 760
Italie	18 170	22 540	6 210	4 370
Pays Bas,	690	690	2 530	2 020
Suisse	500	500	2 210	2 210
Belgique	1 940	1 750	6 120	6 170
Danemark	550	550	640	640
Scandinavie	870	780	1 200	1 240
Espagne	13 800	12 560	2 990	5 150
Portugal	920	1 150	460	780

Grèce	970	830	100	140
Egypte	2,670	1,810	0	0
Brazil			30	0
Totaux	112,010	119,830	780	1,280

Le tableau suivant indique la production du blé des différents pays importateurs, et le surplus disponible pour l'exportation, en quinters, en comparaison avec les estimations de l'année dernière.

Pays exportateurs.			
	Production.		Surplus
	1908.	1907.	1908.
Russie avec la Sibirie et le Caucase	62,100	63,620	10,340
Hongrie avec la Croatie et la Slavonie	19,730	16,380	5,700
Roumanie	6,300	5,380	2,070
Bulgarie et Roumanie orientale	5,980	4,600	2,070
Serbie.	1,700	1,470	460
Turquie d'Europe et d'Asie	8,050	5,980	230
Indes Orientales.	26,220	31,100	2,020
Etats-Unis	85,100	79,900	16,150
Canada	16,790	10,580	7,130
Argentine	24,340	19,410	17,710
Chili, etc.	2,710	2,020	0
Uruguay	1,380	600	0
Australie	6,440	10,170	1,810
Algérie	4,130	4,230	230
Tunis et Tripoli	1,290	1,330	0
Mexique.	2,300	2,070	0
Japon	2,290	2,990	0
Pérou			0
Chypre			0
Cap. etc.	230	500	0
Totaux	276,780	270,430	76,360

M. William Jackson a donné sa démission du poste qu'il occupait à la Liverpool & London & Globe Insurance Company, après 33 ans de service dans cette Compagnie, ainsi que sa démission de secrétaire de la Manitoba Assurance Company.

M. J. W. Binnie qui, jusqu'à présent, remplissait les fonctions d'assistant du député gérant de la Liverpool & London & Globe Insurance Company et l'assistant du secrétaire de la Manitoba Assurance Company, a été promu député gérant de la première Compagnie et secrétaire de la seconde.

LE NORD-OUEST CANADIEN.

Règlements concernant les Homesteads

Toute section de nombre pair des terres du Dominion, dans l'Ouest du Canada, excepté 8 et 26, non réservée pour les homesteads ou réservée pour fournir des lots à bois pour les colons ou dans tout autre but, pourra être prise comme homestead par tout chef de famille ou par tout individu mâle âgé de plus de dix-huit ans, jusqu'à une étendue de un quart de section de 160 acres, plus ou moins.

Entrée : L'entrée doit être faite personnellement, au bureau local des Terres, pour le district où se trouve le terrain à prendre. \$10.00 seront chargés pour cette entrée.

Devoirs du Colon : Un colon auquel on accorde une entrée pour un homestead, est obligé, par l'Acte des Terres du Dominion et ses amendements, de remplir les conditions s'y rapportant, de l'une des manières suivantes :

(1) Résider au moins six mois sur le homestead et la mise en culture de celui-ci, chaque année, pendant trois ans. La coutume est d'exiger qu'un colon mette quinze acres en culture ; mais s'il le préfère, il peut remplacer cela par du bétail. Vingt têtes de bétail étant sa propriété réelle, avec des constructions pour les abriter, seront acceptées au lieu de la culture.

(2) Si le père (ou la mère, au cas où le père serait mort) ou toute personne qui est éligible pour faire une entrée de homestead, d'après la teneur de cet acte, réside sur une ferme dans le voisinage du terrain pris comme homestead par la dite personne, les conditions de cet acte, quant au lieu de résidence avant d'obtenir la patente, peuvent être satisfaites par toute personne résidant avec le père ou la mère.

(3) Si le colon a sa résidence permanente sur la ferme qu'il possède dans le voisinage de son homestead, les conditions de cet Acte, quant à la résidence, peuvent être satisfaites par toute personne résidant avec le père ou la mère.

(3) Si le colon a sa résidence permanente sur la ferme qu'il possède dans le voisinage de son homestead, les conditions de cet Acte, quant à la résidence, peuvent être satisfaites par le fait de résidence sur la dite ferme.

La Demande de Lettres Patentes devra être faite au bout de trois ans à l'agent local, au sous-agent ou à l'inspecteur des homesteads. Avant de demander des lettres patentes, le colon devra donner un avis de six mois, par écrit, au Commissaire des Terres du Dominion, à Ottawa, de son intention de ce faire.

Renseignements : Les immigrants nouvellement arrivés recevront au bureau de l'Immigration, à Winnipeg, ou dans tout Bureau des Terres du Dominion, dans l'Ouest du Canada, des renseignements concernant les terres libres ou, des officiers en charge, avis et assistance gratuits pour obtenir les terres qui leur conviennent.

W. W. CORY, Député Ministre de l'Intérieur.